Réf. Farde e-Assemblées : 2687185

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Association de fait Femma Brussel - Les Mam's de l'Espoir.- Subside : 12.090,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2025;

Considérant que l'association de fait Femma Brussel - Les Mam's de l'Espoir demande un subside de 12.090,00 EUR pour les frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 12.090,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2025 est octroyé au profit de l'association de fait Femma Brussel - Les Mam's de l'Espoir.

Annexes :